



COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 19 Novembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf Novembre à 18:00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE s'est réuni à la Salle polyvalente de Groises, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHARACHE Jean-Luc, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 12/11/2018. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la communauté de communes le 12/11/2018.

Présents : M. CHARACHE Jean-Luc, Président, Mmes : FRITSCH Monique, HILT Pierrette, JAMET Christine, MARTEAU Christine, MENARD Francine, POULAIN Danièle, VASICEK Monique, MM : CHAPELIER Bruno, DE ROLLAND DALON Jacques, DEBONO Yves, DECOUT Jacques, DELAVALT André, DENOUX Jean-Louis, DOUSSET Jean-Paul, DUCROT Fabien, DUPREZ Thierry, EGROT Gérard, GARRAULT Alain, GAUDRY Daniel, LE CAM Olivier, MARTINET Bruno, MAUPLIN Jean-Claude, NACCACHE Roger, PASQUE Jean-François, POLICARD Philippe, VIGNEL Joël, VILLETTE André

Absents (es) Excusés (es) : Mme MOULINNEUF Christine

A été nommé(e) secrétaire : M. GARRAULT Alain

M. le Président donne lecture du compte rendu du 24 Septembre 2018.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1- Intervention de la personne recrutée dans le cadre du partenariat avec le BGE

Présentation de Mme Karelle PAUTRAT qui a été recrutée dans le cadre du partenariat avec le BGE.

Ses missions seront :

- Aide à la reprise et à la transmission des entreprises
- Accompagner dans l'ère du numérique
- Partenariat avec Pôle Emploi
- Créer et favoriser un réseau d'entrepreneurs pour éviter l'isolement et favoriser les circuits courts.
-

M. HURABIELLE, Président de la CDC des Portes du Berry intervient pour préciser qu'une commission économique a été créée au sein de la Communauté de Commune des Portes du Berry.

2- Décision Modificative budgétaire

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la Communauté de Communes,

Monsieur le président propose au conseil communautaire de voter la décision modificative suivante du budget,

PRINCIPAL de l'exercice 2018 :

– Dépenses - Section de fonctionnement Chapitre 011 : Article 6281 : **+ 15 000.00 €**

– Dépenses - Section de fonctionnement Chapitre 012 : article 6451 - **15 000.00 €**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE la décision modificative ci-dessus.

POUR : 28

3- Exercice de la compétence promotion tourisme

Vu les statuts de la communauté de communes dont les compétences obligatoires notamment celles en matière de développement économique

Considérant la difficulté de l'intercommunalité à exercer pleinement la compétence « Promotion du tourisme »

Vu l'arrêté préfectoral du 21 octobre 1996 modifié portant création du syndicat mixte du Pays Loire Val d'Aubois

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le courrier de monsieur le président du Pays Loire Val d'Aubois du mois de novembre 2018

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire par :

- 22 voix pour

- 1 voix contre

- 5 abstentions

Valide l'exercice et la mise en œuvre de la compétence « Promotion du tourisme » dans le cadre d'un projet de destination construit à l'échelle du Pays Loire Val d'Aubois

4- SPANC : fixation des délais de contre visite

Le marché de contrôles des dispositifs d'assainissement non collectifs de l'existant arrive à son terme.

Afin de prévoir le prochain marché, il est nécessaire de délibérer sur la périodicité des prochains contrôles.

Ci-joint le tableau indiquant les délais habituellement prévus, en sachant que 10 ans est le maximum

Conformité	Périodicité habituellement prévue pour les vérifications suivantes
Installation conforme ou ne présentant pas de défaut	10 ans
Installation présentant des défauts d'entretien ou d'usure	
Installation incomplète, sous dimensionnée ou présentant des dysfonctionnements majeurs (hors zone à enjeu sanitaire)	6 ans
Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque environnemental avéré	4 ans
Abs :ence d'installation d'assainissement	sans délais et mise en demeure de réaliser une installation conforme

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité le tableau tel que présenté.

5- Maison de santé : Variante Téléphone/interphone

La demande de variante Téléphone/Interphone pour la Maison de Santé ne constituera pas un surcoût.

6- Subvention amicale cycliste Sancoins

M le Président fait part à l'assemblée du courrier de l'Amicale Cycliste de Sancoins qui rappelle que le tour de la Communauté de Communes se déroulera le 16 mars 2019 au départ et à l'arrivée de Saint Martin des Champs.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, accepte : le tour du canton pour 2019 et de renouveler la subvention de la Communauté de Communes attribuée au club de 2 700€ par :

Pour : 17 contre : 4 abstention : 7

7- Fonds de solidarité pour le logement

Par courrier du 11 octobre 2018, le Département du Cher, souhaite un partenariat avec la Communauté de Communes à compter de 2018 pour le Fonds de Solidarité pour le logement 2018 et connaître le montant éventuel que la Communauté de Communes souhaiterait attribuer pour le FSL.

Après discussions, il apparaît que la majorité des communes attribuent déjà une subvention pour le FSL ; ce qui ferait double emploi.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide de ne pas signer la convention de partenariat avec le département du Cher pour le Fonds de Solidarité pour le Logement par :

3 voix pour

25 voix contre

8- Indemnités au comptable Mme JONNARD

Le Conseil Communautaire,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs de communes et établissements publics locaux,

DECIDE :

- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % pour l'année, (364.25 €)

- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires (45.73 €)

- d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires au budget de la collectivité soit respectivement 409.98 € (brut)

Pour : 21 contre : 4 abstention : 3

9- Nouvelle organisation interne de la CDC

Le 8 octobre 2018 le Président et les vice-présidents se sont réunis afin de débriefer sur la réunion qui avait eu lieu précédemment avec le personnel et où celui avait fait part de leurs inquiétudes et doléances.

Les tâches attribuées auparavant à Mme PLATEEL (cadre A) ont été réparties entre les 3 agents.

Pour pallier aux difficultés existantes au niveau du personnel dues à l'absence de gestion du personnel, il a été décidé de nommer Mme DIREITO Olivia responsable du personnel.

Mme JAMET a accepté d'être élue responsable du personnel avec l'appui de M. VIGNEL.

10- Devis Gymnase (Gallois, Martysports, Décathlon Pro)

Après consultation des devis, le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité :

- le devis de la SARL GALLOIS pour l'électricité pour un montant de 3 300 € TTC

- le devis de MARTY Sports pour des panneaux combiné hand basket pour un montant de 5 501,52 € TTC

Questions diverses :

Création de la Commission économique :

- M. CHARACHE Jean-Luc
- M. VIGNEL Joël
- M. DEBONO Yves
- Mme MENARD Francine
- M. DELAUAUD André
- M. DOUSSET Jean-Paul
- M. GAUDRY Daniel
- M. POLICARD Philippe

Prochain conseil fixé au lundi 17 décembre à 18 h à Jussy Le Chaudrier.

Fin de séance à 20h30

***Compte-rendu certifié conforme par le Président de la CDC BERRY LOIRE VAUVISE pour être affiché
Le 10/12/2018 en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.***

***Le Président de la CDC BERRY LOIRE VAUVISE
Jean-Luc CHARACHE***

